

Séance du 26 Mai 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Capdevielle, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Jeambrun à M. le Maire ; Mme Bisauta à M. Causse ; M. Casenave à Mme Capdevielle.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Fêtes de Bayonne - Conventions de partenariat avec les villes de Bordeaux Dax et Tarbes

Mme CHEVREL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, la Ville de Bayonne mutualise des moyens en hommes et en matériels avec la Commune de Tarbes lors des fêtes de Bayonne. Cette coopération a été étendue en 2002 aux villes de Dax et Bordeaux.

Afin de systématiser ces échanges qui nous permettent de faire face au surplus de travail provoqué par les Fêtes, je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer une convention de partenariat avec chacune des trois villes concernées pour les fêtes 2005.

Les Services de la Ville de Bayonne participent en contrepartie à des actions de propreté :

- . Bordeaux : Fête du Fleuve
- . Dax : Fêtes annuelles
- . Tarbes : Lutte anti-graffitis – décapage des sols

pour des prestations équivalentes à celles fournies par chacune de ces villes.

Ces engagements définissent la nature des moyens échangés, les modalités précises de transfert de matériel, d'hébergement et de nourriture du personnel, les conditions d'assurance et de prise en compte des frais de fonctionnement ainsi que la participation en retour de la Ville de Bayonne à des manifestations particulières de ces trois communes.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.